



**L'Église Unie
du Canada
Conseil général**

CG45 TICIF02 Principes révisés sur lesquels se fonde le travail de justice pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

Source : Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses

1. Quel est l'enjeu?

Le 44e Conseil général a demandé qu'une approche fondée sur des principes soit élaborée pour le travail effectué par l'Église Unie en matière de justice. Un ensemble de principes encadrerait les réactions de l'Église aux enjeux historiques, actuels et émergents en matière de justice sociale, de manière à ce qu'elle puisse réagir rapidement lorsque le contexte l'exige. Le 44e Conseil général 2022 a chargé le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses (TRII) d'effectuer ces travaux. En octobre 2023, le Conseil général a adopté le cadre en principe et a demandé au Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses de préparer « [TRADUCTION] toutes les modifications nécessaires devant être présentées au 45e Conseil général 2025 en vue de leur adoption définitive. Ces modifications s'appuieront sur l'expérience et sur une évaluation du recours aux principes pour réagir aux situations d'injustice et aux demandes des partenaires. »

2. Pourquoi cet enjeu est-il important?

Depuis des décennies, l'Église Unie utilise une approche stratégique à l'égard de son ministère pour la justice et la défense de la justice. Dans la plupart des cas, les politiques reflètent une période particulière de l'histoire et sont limitées par le contexte de l'époque. Il faut souvent beaucoup de temps pour les modifier en raison de nos processus de

gouvernance. Dans un contexte dynamique et évolutif, les énoncés de politique rédigés à des moments précis sont en décalage avec les appels des partenaires et les réalités mondiales qui changent rapidement. De plus en plus, en raison de l'évolution du contexte mondial et politique et des demandes des partenaires et des organisations de la société civile, l'Église Unie éprouve des difficultés à réagir à cause des contraintes imposées par ses politiques.

L'adoption d'une approche fondée sur des principes à l'égard de notre travail de justice permettra à l'Église de réagir plus rapidement aux situations d'injustice, tout en étant guidée par un cadre cohérent. Ces principes orientent le personnel et les comités nationaux lorsqu'ils effectuent le travail de l'Église en faveur de la justice et de la plénitude de vie.

Les membres du Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses ont rencontré le personnel du Bureau du Conseil général ayant appliqué les principes à diverses situations d'injustice et aux appels des partenaires. Le personnel a fourni des commentaires au sujet de la formulation et de l'application des principes. Bien que le choix de la méthode d'application des principes et le suivi de leur utilisation dépassent le mandat du TRII, le Comité encourage fortement l'élaboration d'une méthode d'application des principes **dans leur ensemble** et l'établissement d'un mécanisme de suivi afin de consigner la façon dont ils ont été appliqués et les situations dans lesquelles ils l'ont été.

3. Comment le Conseil général peut-il répondre à cet enjeu?

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses recommande :

- a. que le Conseil général approuve les principes révisés, y compris le préambule;
- b. que le Conseil général encourage la poursuite des discussions avec l'Église autochtone sur les moyens d'intégrer les enseignements spirituels autochtones dans les principes de justice et de présenter des suggestions et des révisions lors d'un prochain Conseil général.

4. Quel sera l'effet de la proposition?

Cela pourrait permettre à l'Église Unie de réagir aux situations d'injustice qui surviennent au Canada et dans le monde de manière plus opportune et en tenant davantage compte du contexte. En outre, nous pourrions parvenir à mieux répondre aux demandes de nos partenaires. L'adoption d'une approche du travail de justice fondée sur des principes peut être considérée comme s'inscrivant dans un processus d'apprentissage continu de l'Église et dans ses efforts visant à décoloniser ses processus, ses initiatives, ses activités de plaidoyer et ses ministères.

Ces principes nous éloignent d'une approche stratégique et limitée dans le temps, qui ne nous permet pas de réagir adéquatement à des situations évoluant rapidement. Ils permettent à l'Église de se laisser guider par la foi, de tenir compte du contexte et d'être réactive aux appels de ses partenaires à mesure que les choses évoluent. Le défi consistera désormais à aider l'Église à comprendre les effets de ce changement et à discerner les propositions qui pourraient la ramener à un cadre stratégique rigide.

Cette proposition n'entraîne aucun coût financier. Le personnel devra consacrer du temps à l'élaboration et à l'amélioration des processus d'application et de suivi des principes dans son travail.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à vivre nos engagements en matière d'équité?

L'adoption d'une approche du travail de justice fondée sur des principes reflète et renforce les principes et les engagements actuels de l'Église en matière d'équité.

6. Pour l'instance transmettant cette proposition à l'exécutif du Conseil général :

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a approuvé les principes révisés lors de sa réunion du 7 février 2025.

Si cette proposition est le résultat d'un mandat confié par le Conseil général ou lors d'une réunion précédente de l'exécutif du Conseil général, veuillez indiquer les numéros

des propositions ou des motions.

GCE03 Une approche du travail pour la justice au sein de l'Église Unie du Canada fondée sur des principes (2022)

TICIF02 Travail de justice fondé sur des principes (octobre 2023)

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

Veuillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- ☐ En accord
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ Ne prendre aucune action en ce moment

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à

GCinfo@united-church.ca

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses](#)